

N°	4	9	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Projets agro-environnementaux picard et normand pour 2017</p>	<p>L'an deux mil seize,</p> <p>Le mercredi 23 novembre, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMAÏLE, sous la présidence de M. MAQUET.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme COLIN, Mme DAMIS-FRICOURT, M. DECORDE, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, Mme LEFEBVRE, Mme LORAND-PASQUIER, M. MAQUET.</p> <p>Absents excusés : Mme BORGEO, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme LUCOT-AVRIL, Mme TEMMERMANN.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>20 octobre 2016</p>	<p>- Projets agro-environnementaux picard et normand pour 2017</p> <p>M. BILLARD rappelle le bilan de la campagne 2016, très positif, avec plus de 500 ha engagés dans des mesures contractuelles destinées à préserver la biodiversité en visant le maintien de l'herbe. Il explique que les appels à projets concernant ces deux politiques régionales sont sortis pour les campagnes 2017-2018. Ces dispositifs permettent de mobiliser des fonds européens et français pour soutenir des actions de préservation de la biodiversité, de lutte contre les érosions et les ruissellements ou pour prévenir la dégradation des eaux souterraines.</p> <p>Il est proposé que l'Institution de la Bresle soit à nouveau candidate.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 8</p> <p>Votants 8</p>	<p>Pour le côté normand, l'appel à projet semble fermer la possibilité d'ouvrir des mesures destinées "aux maintiens" des herbages hors enjeux Natura 2000 et hors territoire du PNR des Boucles de la Seine-Normande. Pour le bassin versant de la Bresle, cela revient à priver de cette mesure 21 000 ha (inscrits en enjeu BIODIVERSITE en 2016, enjeu sur lequel il était possible d'activer les mesures de maintien des herbages) sur les 36 000 ha du BV côté 76.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, acceptent que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Institution interdépartementale de la Bresle porte cette animation au titre des deux campagnes qui viennent, sur les deux régions, - côté 76, si cela est possible, l'Institution de la Bresle travaille en co-partenariat avec la Chambre d'agriculture 76, de façon à mutualiser les dépenses et partager l'animation du dispositif entre ces deux structures, - M. le Président soit habilité à gérer ce dossier (demande de financements pour l'animation,...) sans attendre le prochain conseil, les délais étant très restreints.

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : 16/12/2016
 Acte exécutoire le 16/12/2016
 le Président de l'Institution
 Emmanuel MAQUET

REÇU

21 DEC. 2016

SOUS-PREFECTURE DE LA BRETEUILLE

Pour extrait conforme,
 le Président de l'Institution,
 Emmanuel MAQUET

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE / SEINE MARITIME / SOMME
 GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
 EPTB Bresle
 3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAÏLE
 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 55
 www.eptb-bresle.com

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE / SEINE MARITIME / SOMME
 GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
 EPTB Bresle
 3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAÏLE
 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 55
 www.eptb-bresle.com